

ANNEXE VI

DÉCLARATION À LONG TERME DU FOURNISSEUR

La déclaration du fournisseur, dont le texte figure ci-après, doit être établie compte tenu des notes figurant en bas de page. Il n'est toutefois pas nécessaire de reproduire ces notes.

DÉCLARATION

Je, soussigné, déclare que les marchandises décrites ci-après: (1)

..... (2)

qui font l'objet d'envois réguliers à (3), sont originaires de (4)

et satisfont aux règles d'origine régissant les échanges préférentiels avec (5).

Je déclare que:

cumul appliqué avec (nom du/des pays)

aucun cumul appliqué (6)

La présente déclaration vaut pour tous les envois ultérieurs desdits produits effectués de: à (7).

Je m'engage à informer immédiatement si la présente déclaration n'est plus valable.

Je m'engage à fournir aux autorités douanières toutes les preuves complémentaires qu'elles requièrent.

..... (8)

..... (9)

..... (10)

(1) Description.

(2) Désignation commerciale utilisée sur les factures, par exemple modèle n°

(3) Nom de l'entreprise à laquelle les marchandises sont livrées.

(4) Communauté, Turquie ou pays, groupe de pays ou territoire visé à l'article 44, point a).

(5) Pays, groupe de pays ou territoire visé à l'article 44, point a), concerné.

(6) Compléter et supprimer comme il y a lieu.

(7) Indiquer les dates. La période ne doit pas dépasser 12 mois.

(8) Lieu et date.

(9) Nom et fonction, nom et adresse de l'entreprise.

(10) Signature.
